



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986**

**(3<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance du jeudi 13 février 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

**1 Aménagement du temps de travail** (p. 23).

M. le président.

Prise d'acte de l'adoption, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi, dans le texte du Sénat, modifié par les amendements n<sup>os</sup> 1 à 8 du Gouvernement et le sous-amendement n<sup>o</sup> 9 de la commission des affaires culturelles.

**2. Fixation de l'ordre des travaux** (p. 23).

**3. Dépôt de propositions de loi** (p. 23).

**4. Ordre des travaux** (p. 23).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,**  
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

### Prise d'acte de l'adoption d'un projet de loi

**M. le président.** Aucune motion de censure n'ayant été déposée dans le délai de vingt-quatre heures prescrit par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, l'Assemblée prend acte, en application de l'article 155 du règlement, de l'adoption, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail, dans le texte du Sénat, modifié par les amendements n°s 1 à 8 du Gouvernement et le sous-amendement n° 9 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

2

## FIXATION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 12 février 1986.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement fixe au jeudi 20 février, à onze heures, la dernière lecture éventuelle du projet sur l'aménagement négocié du temps de travail.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée. »

3

## DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Bernard Stasi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la lutte contre le bruit.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3339, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Léotard une proposition de loi tendant à instituer une commission nationale de réforme de la fiscalité locale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3340, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Pierre Soisson une proposition de loi relative à la nomination des conseillers référendaires à la Cour des comptes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 3341, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. le président.** Jeudi 20 février 1986, à onze heures, séance publique :

Éventuellement, discussion, en troisième et dernière lecture, du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la négociation collective sur l'aménagement du temps de travail.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

## ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS Titres	FRANCE et outre mer		ETRANGER
		Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu	1 an	106	806
33	Questions	1 an	106	525
83	Table compte rendu		50	62
93	Table questions		50	90
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu	1 an	96	506
35	Questions	1 an	96	331
85	Table compte rendu		50	77
95	Table questions		30	49
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Serie ordinaire	1 an	654	1 503
27	Serie budgetaire	1 an	198	293
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an		654	1 489

**Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes

- 03 : compte rendu intégral des séances .
- 33 : questions écrites et réponses des ministres

**Les DEBATS du SENAT** font l'objet de deux éditions distinctes

- 05 : compte rendu intégral des séances .
- 35 : questions écrites et réponses des ministres

**Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
- 27 : projets de lois de finances

**Les DOCUMENTS DU SENAT** comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
**28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15**  
 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31  
 Administration : 45-78-81-39  
 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.**

Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats, celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*